



Le Premier ministre

Paris, le 17 AVR. 2015

494 / 15 / SG

à

Monsieur le ministre des affaires étrangères
et du développement international

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

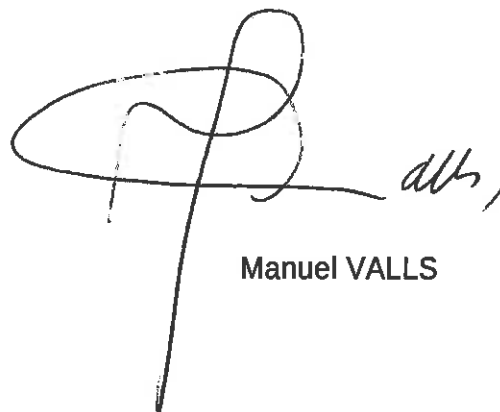
Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous assumerez, sous mon autorité et celle du Président de la République, la responsabilité globale de la négociation multilatérale vers l'adoption d'un accord ambitieux sur le climat, en assurant la présidence de la Conférence Paris Climat 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. En particulier, afin de renforcer l'action internationale de la France face au dérèglement climatique, vous contribuerez notamment à la réduction progressive des soutiens financiers apportés aux énergies fossiles dans le cadre de la politique française de développement et de solidarité internationale, et contribuerez à la rédaction de la stratégie interministérielle fondée sur une évaluation de leur impact environnemental et économique, qui doit être publiée d'ici juillet 2016 comme le prévoit la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards. To the right of the signature, the initials 'dlh,' are written in a smaller, cursive hand.

Manuel VALLS



Le Premier ministre
_ 4 9 5 / 1 5 / SG

Paris, le 17 AVR. 2015

à

Madame la ministre de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale. Vous assurerez le suivi de la mise en œuvre de ces chantiers, en coordonnant l'action des ministères concernés.

Vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

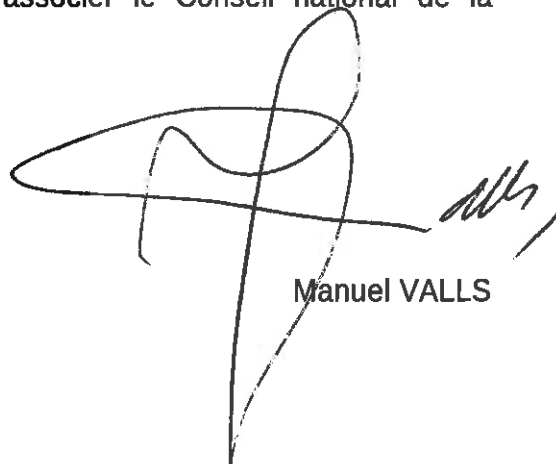
Vous mettrez en œuvre le « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez également en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. A ce titre, vous vous engagerez en faveur du transport et de la mobilité durable, vous renforcerez les liens entre environnement et santé dans les politiques publiques et vous mobiliserez la société civile pour la réussite de la Conférence Paris Climat 2015.

Dans la perspective de cet événement, vous élaborerez également la contribution de la France à la construction d'une position européenne ambitieuse en faveur du climat.

L'année 2015 sera de plus marquée par l'adoption de deux lois majeures pour la transition écologique de notre pays. Comme le prévoit le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, vous veillerez en particulier à l'élaboration de la stratégie nationale bas carbone et des programmations pluriannuelles de l'énergie. Dans le cadre du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, vous piloterez notamment la mise en place de l'Agence française pour la biodiversité.

Afin de renforcer la transparence et l'efficacité du débat public et l'association des citoyens aux décisions, vous conduirez le chantier ouvert sur la démocratisation du dialogue environnemental en veillant à y associer le Conseil national de la transition écologique.



Manuel VALLS



Le Premier ministre

Paris, le 17 AVR. 2015

- 4 9 8 / 1 5 / SG

à

Monsieur le ministre des finances et des
comptes publics

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

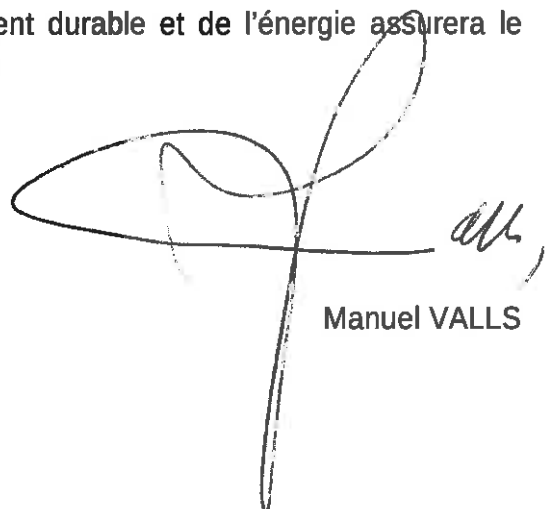
Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. En particulier :

- vous soutiendrez la mise en place d'instruments financiers innovants pour réorienter les capitaux privés vers les investissements bas carbone et en faveur de la biodiversité, et contribuer au financement des mesures d'adaptation au changement climatique. Pour y parvenir, vous vous attacherez notamment à accompagner le développement d'obligations vertes et à promouvoir la prise en compte des risques climatiques dans les analyses financières ainsi qu'une meilleure intégration de la transition énergétique dans le plan d'investissements pour l'Europe ;

- vous participerez à la poursuite du renforcement des signaux-prix favorables à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation de la biodiversité ;
- vous intensifierez les efforts pour accompagner les pays en développement face au changement climatique, notamment par l'augmentation de la fraction de la taxe sur les transactions financières affectée au Fonds de solidarité pour le développement. Vous vous attacherez également à promouvoir la mise en place de cette taxe au niveau européen, une partie des recettes pouvant financer la lutte contre le changement climatique et le développement.
- vous mettrez en œuvre la réduction progressive des soutiens financiers apportés aux énergies fossiles dans le cadre de la politique française de développement et de solidarité internationale, à travers la fin des crédits exports dès lors qu'il y aura utilisation du charbon. Vous défendrez au sein des banques multilatérales de développement dont la France est membre et de la Banque européenne d'investissement l'importance de prioriser le soutien aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, et de n'autoriser en particulier le financement de centrales à charbon que dans des circonstances rares et exceptionnelles. Vous contribuerez à la rédaction, d'ici juillet 2016, de la stratégie de la France fondée sur une évaluation de l'impact environnemental et économique de ses soutiens financiers dans le domaine énergétique, comme prévu par la loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale. Vous veillerez en outre, au niveau européen, à faire en sorte que soient supprimées à terme les subventions aux énergies fossiles.

Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre
- 5 07 / 1 5 / SG

Paris, le 17 AVR. 2015

à

Madame la ministre de la culture et de la communication

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

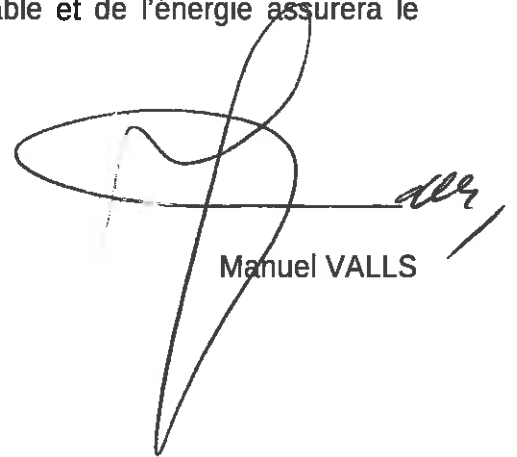
Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Dans le cadre de la Conférence Paris Climat 2015, vous encouragerez la mobilisation de la société civile et du milieu culturel en contribuant à l'élaboration du projet culturel de la COP 21 et en accompagnant les initiatives des acteurs culturels locaux.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. En particulier, afin de promouvoir les emplois accompagnant la transition écologique, d'agir sur la formation et de soutenir une forte mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous veillerez à l'adaptation de la formation initiale et continue des architectes et au développement de la recherche dans les laboratoires des écoles d'architecture.

Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre

Paris, le 17 AVR. 2015

- 5 10 / 15 / SG

à

Monsieur le secrétaire général du
Gouvernement

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

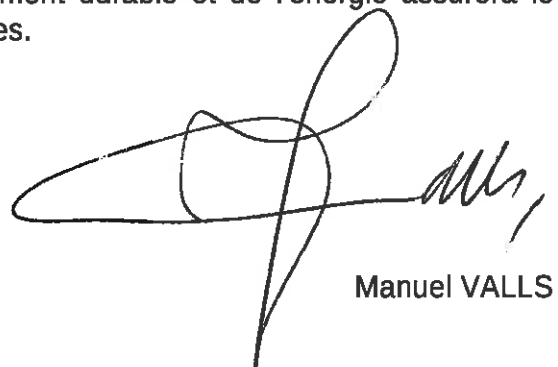
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein des services placés sous votre autorité, tout en y intégrant les objectifs de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez, pour le compte des services du Premier ministre, un « plan ministériel Administration exemplaire » selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre, pour ce qui vous concerne, la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre
- 5 0 9 / 1 5 / SG

Paris, le 17 AVR. 2015

à

Madame la ministre des outre-mer

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

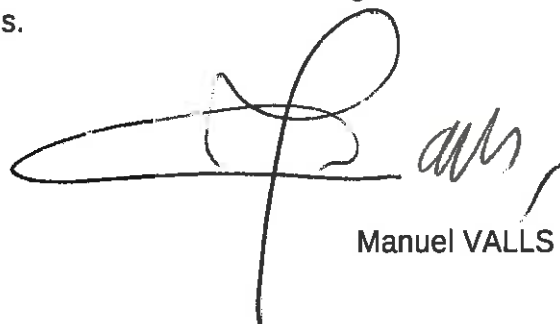
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions.

Les territoires ultramarins sont particulièrement concernés par le changement climatique, avec des conséquences importantes en termes d'eau et de biodiversité. Vous veillerez à cet égard à les mobiliser dans le cadre de la Conférence Paris Climat 2015, afin qu'ils contribuent pleinement à la transition énergétique de la France et qu'ils renforcent leurs actions en matière d'adaptation aux impacts du changement climatique. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre

Paris, le 17 AVR. 2015

- 5 0 8 / 1 5 / SG

à

Monsieur le ministre de la ville, de la
jeunesse et des sports

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

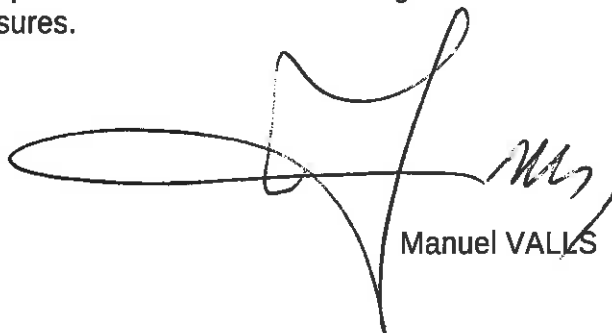
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre

Paris, le 17 AVR. 2015

- 4 9 6 / 1 5 / SG

à

Madame la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la
recherche

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

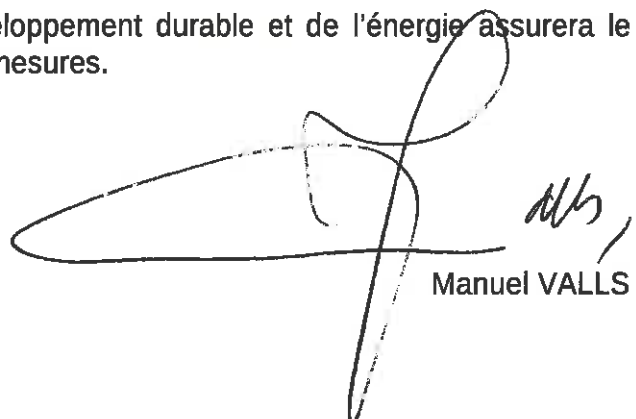
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre
- 4 9 7 / 1 5 / SG

Paris, le 17 AVR. 2015

à

Madame la Garde des Sceaux, ministre de
la justice

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

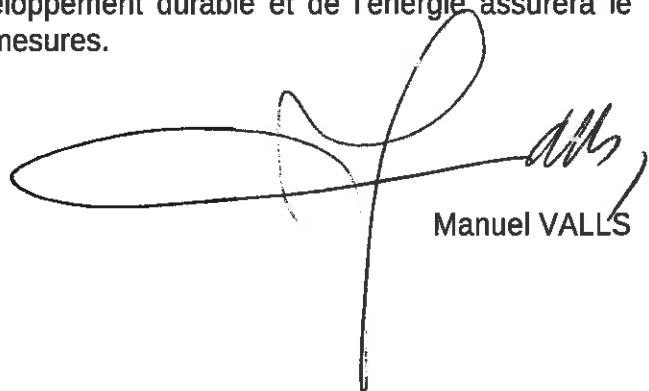
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre
- 4 9 9 / 1 5 / SG

Paris, le 17 AVR. 2015

à

Monsieur le ministre de la défense

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

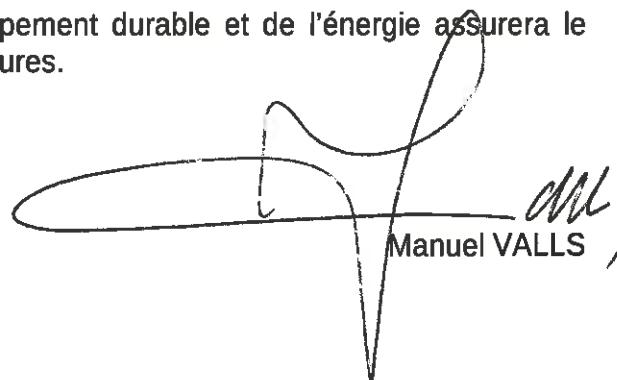
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS

Le Premier ministre

Paris, le 17 AVR. 2015

500 / 15 / SG

à

Madame la ministre des affaires sociales, de
la santé et des droits des femmes

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

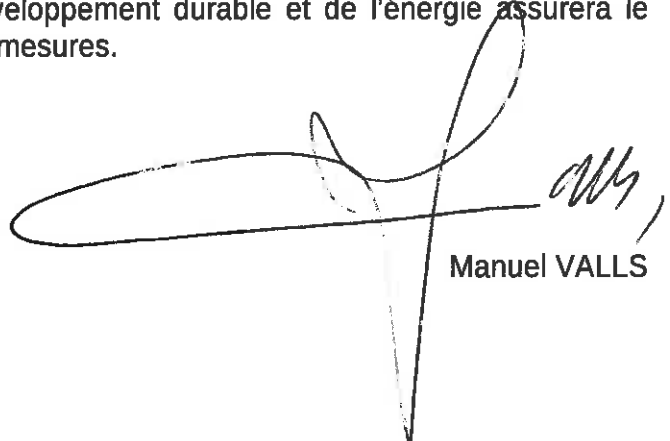
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre

Paris, le

17 AVR. 2015

- 5 0 1 / 1 5 / SG

à

Monsieur le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

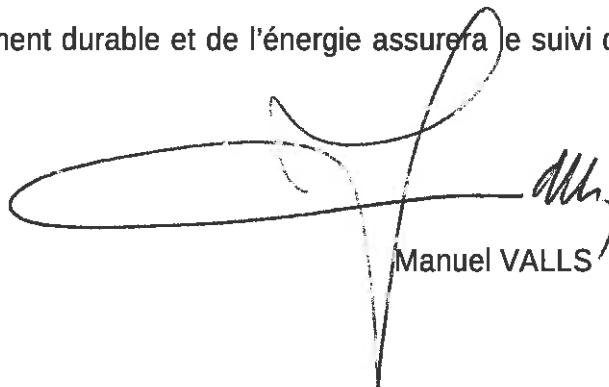
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015, ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre

Paris, le

17 AVR. 2015

- 5 0 2 / 1 5 / SG

à

Monsieur le ministre de l'intérieur

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

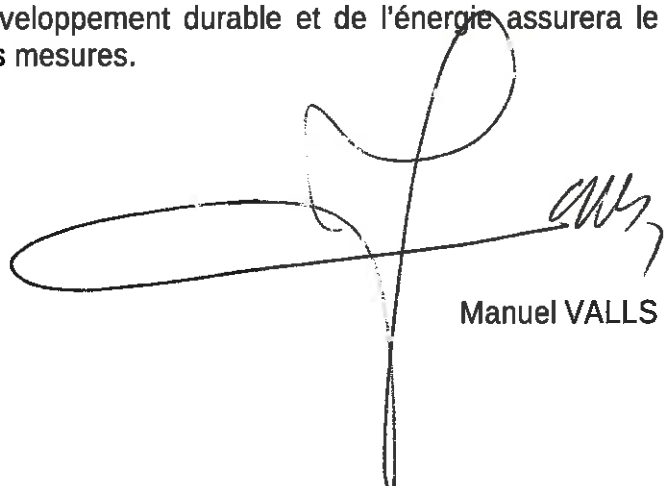
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre

Paris, le 17 AVR. 2015

- 5 0 5 / 1 5 / SG

à

Monsieur le ministre de l'agriculture, de
l'alimentaire et de la forêt

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

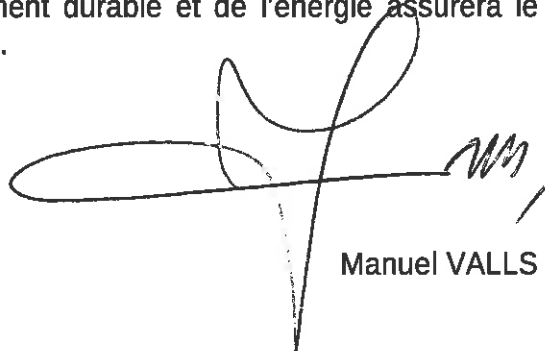
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015, ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. Vous accompagnerez le secteur agricole et forestier afin qu'il poursuive, dans le cadre du projet agro-écologique, ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux impacts du changement climatique, tout en préservant son potentiel de production. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre

Paris, le 17 AVR. 2015

- 5 0 4 / 1 5 / SG

à

Monsieur le ministre de l'économie, de
l'industrie et du numérique

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

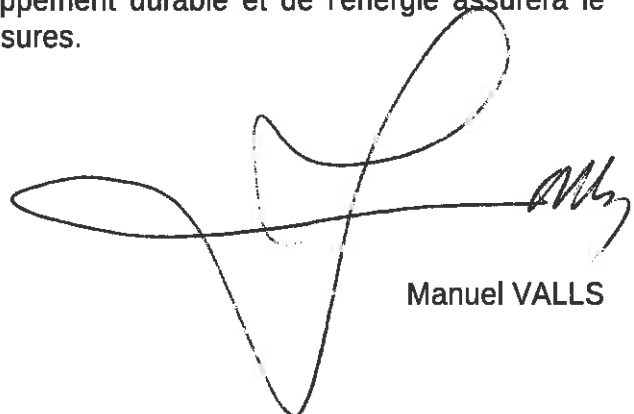
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre

Paris, le 17 AVR. 2015

- 505 / 15 / SG

à

Madame la ministre du logement, de l'égalité
des territoires et de la ruralité

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

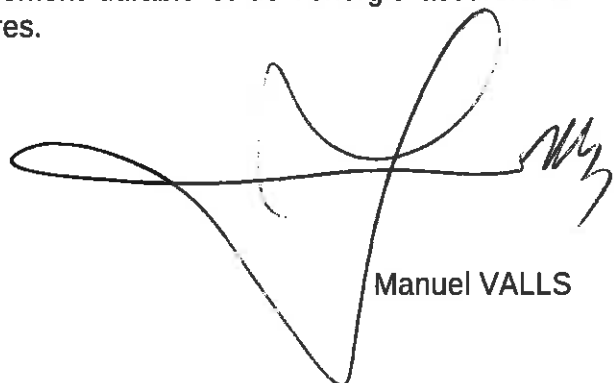
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS



Le Premier ministre

Paris, le

17 AVR. 2015

- 5 0 6 / 1 5 / SG

à

Madame la ministre de la décentralisation et
de la fonction publique

Objet : Lettre de cadrage pour la transition écologique pour l'année 2015.

Le Président de la République s'est engagé à faire de la France la nation de l'excellence environnementale et notre pays accueillera cette année la 21^{ème} Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Le Gouvernement doit donc plus que jamais faire preuve d'exemplarité et d'engagement pour la transition écologique.

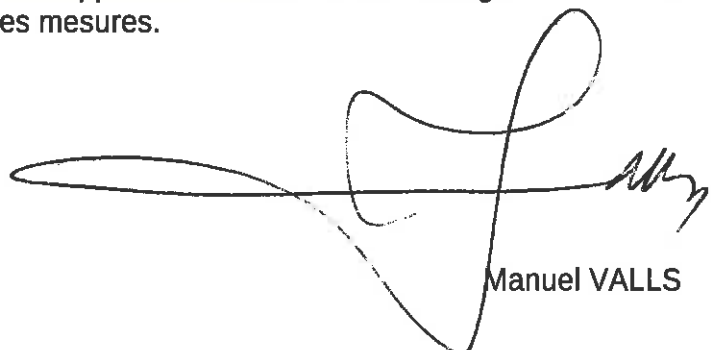
Lors du conseil des ministres du 4 février 2015 ont été adoptés la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD), le « plan interministériel Administration exemplaire » et la Feuille de route pour la transition écologique issue de la dernière conférence environnementale.

Afin d'assurer la pleine mise en œuvre de ces engagements, vous déclinerez les priorités de la SNTEDD au sein de votre périmètre ministériel, tout en y intégrant les engagements de votre ministère dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Vous élaborerez un « plan ministériel Administration exemplaire » applicable à vos services et opérateurs sous tutelle, selon les modalités prévues par la circulaire n° 5769/SG du 17 février 2015.

Vous mettrez enfin en œuvre la feuille de route issue de la conférence environnementale 2014, et celles issues des précédentes conférences relevant de vos attributions. Pour mener à bien ces missions, vous vous appuyerez sur votre haut fonctionnaire au développement durable.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie assurera le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.



Manuel VALLS